

COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2018

L'An deux mille dix-huit, le vendredi 14 septembre, à 20H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CACHOT Emilie, Maire de la commune de Cubry-lès-Faverney.

Présents : Mmes CACHOT Emilie, ANTOINE Patricia, CRAPLET Carine, TUFFIER Anne, MRS PHILIPPOT Robert, PHILIPPOT Cédric, Jean-Pierre FAUCOGNEY

Mme Sandrine MUNIER a été nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération : acquisition parcelles ZE 84+26 rue des fontaines

Le maire expose au Conseil Municipal la possibilité de la Commune d'acheter les parcelles :

ZE 84 : 6 rue des fontaines de 6 ares 99 centiares et

ZE 26 : 6 rue des fontaines de 14 ares 97 centiares

Pour un tarif de 5 euros TTC du M2.

Le maire indique que les frais de démolition seront à la charge de la commune.

Le maire indique également que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Vote : 7 pour 0 contre

Objet de la délibération : admission en non-valeurs 2018

Le maire expose au Conseil Municipal qu'à la demande de la Trésorerie de Saint-Loup-Sur-Semouse, celui-ci doit se prononcer sur l'admission en non-valeurs de 357,18 euros correspondant à des impayés de loyers datant de 2010 et 2014.

Les crédits ouverts au budget 2018 au chapitre 65 sont suffisants.

Vote : 3 pour 3 contre 1 abstention

Objet de la délibération : Convention Campagnol

Le maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'adhérer à la Convention Campagnol : service de création et d'hébergement des sites internet communaux proposé par l'AMRF.

Le tarif de la formule retenue « Site Basique » s'élève à 120 euros TTC.

Vote : 7 pour 0 contre

Objet de la délibération : Acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie ECOL'EAUMUR

Le maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'acquérir un récupérateur d'eau de pluie.

Le tarif de ce récupérateur d'eau de pluie s'élève à 450 euros TTC complété par les frais d'expédition.

Vote : 7 pour 0 contre

Objet de la délibération : Réalisation d'un audit énergétique selon cahier des charges de l'ADEME par la société BE Optim'Home pour 4 bâtiments communaux.

Le maire expose au Conseil Municipal la possibilité de réaliser un audit énergétique, selon cahier des charges de l'ADEME, par la société BE Optim'Home pour 4 bâtiments communaux.

Le tarif de cet audit s'élève à 11 424 euros TTC.

Cet audit est subventionné à hauteur de 70% par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Vote : 7 pour 0 contre

Objet de la délibération : prise en charge par la commune à hauteur de 50% de la facture ENEDIS concernant la viabilisation du terrain situé au 3 rue des Cornes Lambert.

Le maire expose au Conseil Municipal la possibilité de prendre en charge par la Commune à hauteur de 50% la facture ENEDIS concernant la viabilisation du terrain situé 3 rue des Cornes Lambert 88160 CUBRY-LES-FAVERNEY, situé sur la partie publique (délibération 37 du 5 février 2013).

Vote : 7 pour 0 contre

Objet de la délibération : permis de végétaliser

Le maire expose au Conseil Municipal la possibilité de créer un permis de végétaliser accompagné d'une charte de végétalisation de l'espace public.

Vote : 7 pour 0 contre

Le Maire,

Emilie CACHOT